

Le 25 mars 2015 à 20 H 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOURGEOIS, Maire.

Membres présents : Mmes DUBOIS, GIRBAL, LEMARCHAND, MARTINEZ, SALIOU, Mrs BERTRAND, GUERIN, JACOB, PAYAN, SAUNIER.

Mr COUASNON arrivé à 21H00

Absents excusés : Mr BRESSY ayant donné pouvoir à Mr COUASNON

Mr LOHY ayant donné pouvoir à Mme LEMARCHAND

Mr. PAYSANT ayant donné pouvoir à Mr SAUNIER

Le Conseil Municipal a élu Mme DUBOIS secrétaire de séance et a délibéré sur les questions suivantes :

## **ORDRE DU JOUR**

### **Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2014**

Le compte administratif retrace les opérations financières (dépenses/recettes) effectivement réalisées par le Maire au cours de l'exercice écoulé avec indication des dépenses et des restes à réaliser pour la section d'investissement.

Les restes à réaliser sont des dépenses d'investissement engagées sur l'année écoulée (2014) mais non mandatées sur cet exercice ; Les crédits sont donc reportés sur l'exercice suivant (2014) de manière à en assurer le paiement, où d'importants programmes d'investissement (construction...) pour lesquels le conseil municipal a prévu d'anticiper le provisionnement. Le résultat de clôture faisant ressortir :

Madame BOURGEOIS retrace le budget de l'année 2014 :

|  |                       |
|--|-----------------------|
| - <b>Résultat de fonctionnement 2014</b>     | + 96 465,76 €         |
| - <b>Résultat antérieur reporté (2013)</b>   | + 75 951,11 €         |
| - <b>Résultat final 2014</b>                 | <b>+ 172 416,87 €</b> |
| - <b>Solde exécution investissement 2014</b> | - 19 440,08 €         |
| - <b>Reste à Réaliser</b>                    | - 71 947,00 €         |
| - <b>Couverture de l'investissement</b>      | <b>91 389,08 €</b>    |
| - <b>EXCEDENT FONCTIONNEMENT</b>             | <b>+ 81 027,79 €</b>  |

Madame Bourgeois propose d'affecter la somme de **81 027,79 €** au compte 002 du budget primitif 2015. Le Conseil Municipal prend connaissance des chiffres présentés pour le compte de gestion de l'exercice 2014 et dressé par le Receveur Municipal, et déclare que ce dernier n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et qu'il y a identité entre le compte de gestion et le compte administratif.

Elle donne ensuite lecture du compte administratif chapitre par chapitre.

Le compte administratif est adopté par : 13 voix pour et 2 abstentions Mrs BRESSY (pouvoir à M. COUASNON) et COUASNON.

### **Règlement de l'école**

Mr COUASNON donne lecture du règlement de l'école qui entrera en vigueur à la rentrée 2015-2016, concernant la cantine ainsi que toutes les activités organisées par la mairie. Mme BOURGEOIS précise que celui-ci sera distribué aux parents au mois de juin 2015 lors des inscriptions et qu'une copie sera conservée en mairie.

Le conseil municipal approuve ce règlement à l'unanimité.

### **Remboursement Assurances**

Mme BOURGEOIS rend compte du remboursement de la somme de 2591,75 euros par la société AXA faisant suite au sinistre d'un bris de vitres survenu à l'école.

## **Transfert de l'instruction des dossiers d'Aménagement du Sol (ADS)**

Mme BOURGEOIS informe que la DDTM( Direction Départementale des Territoires et de la Mer) n'assurera plus l'instruction des dossiers d'aménagement du sol (instruction des permis de construire , permis d'aménagement , certificats d'urbanisme , déclarations préalables...) à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Cette compétence sera transférée à la CCEMS qui a pris un engagement avec la CASE (Communauté d'Agglomération Seine Eure) afin de mutualiser cette compétence.

## **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**

Comme il l'a été évoqué lors de la précédente séance du conseil municipal en date du 24 mars 2015, le POS (Plan d'Occupation des Sols) de notre commune sera caduc fin 2015. C'est pourquoi nous sommes dans l'obligation d'ouvrir un PLU, Plan Local d'Urbanisme, avant la fin de l'année en prenant en compte les différents aspects du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Pour cela nous devons nous prononcer sur le choix d'ouvrir un PLU (Plan Local d'Urbanisme) au niveau municipal, ou d'intégrer le PLUI proposé et géré par la Communauté de Communes Eure Madrie Seine.

Après délibération de la dernière réunion du conseil municipal, le constat a été qu'il restait de trop nombreuses interrogations quant au futur de notre pouvoir décisionnaire au niveau communal .C'est pourquoi, il avait été demandé à Mme BOURGEOIS de s'informer concernant ces interrogations. Madame le maire avait alors organisé une rencontre des membres de la commission urbanisme avec Mr MANFREDI de la CCEMS chargé de l'aménagement du territoire qui a répondu aux questions des conseillers. A ce jour, les membres du conseil municipal souhaitent un délai de réflexion quant à la décision finale.

## **Questions diverses**

Mme BOURGEOIS présente le plan proposé par un architecte pour l'agrandissement éventuel de l'école. Le coût estimé de ce projet reviendrait à 392 000 euros. Mme le maire précise que cette dépense pourra être subventionnée à 40 % avec un emprunt de 150 000 euros auprès du Conseil Général. Cependant ce projet reste à l'étude puisqu'il faudra également tenir compte du nombre d'enfants à scolariser dans les années à venir.

Prévisions des effectifs de rentrées scolaires de 2015 à 2017.

Les prévisions concernant le nombre d'enfants scolarisés à l'école de Saint Pierre la Garenne sont les suivantes :

Rentrée 2015 : 17 enfants entrent en maternelle et 15 CM2 partent au collège.

Rentrée 2016 : 4 enfants entrent en maternelle et 11 CM2 partent au collège.

Rentrée 2017 : 4 enfants entrent en maternelle et 14 CM2 partent au collège.

Mr SAUNIER informe qu'un peintre professionnel a été contacté pour repeindre artistiquement le transformateur situé Rue du Fond du Val à Notre- Dame de la Garenne. Actuellement on attend ses propositions et un devis. Il a été souhaité que soit pris en compte l'environnement local des écluses en privilégiant le thème de l'eau, de la pêche, de la vie des marinières.

Mme DUBOIS intervient sur le projet d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde dont est en charge la commission environnement ainsi que les adjoints au maire. Elle explique la démarche en cours et propose aux conseillers de fixer prochainement une réunion spécifique afin de les informer et de définir le rôle que chacun pourra tenir en cas de problème lié aux risques de catastrophes naturelles ou technologiques qui pourraient survenir dans le village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30